



## SENIORS

# INSCRIPTION AU REGISTRE NOMINATIF

La municipalité recense à titre préventif les personnes âgées, handicapées, isolées. Conformément aux dispositions légales, le CCAS de Vigneux-de-Bretagne a mis en place un registre nominatif destiné à favoriser les interventions auprès de ces personnes en cas d'alerte climatique ou sanitaire.

Mis en ligne le 01 septembre 2020

## Qui peut s'inscrire ?

- les personnes de plus de 65 ans et plus,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes en situation de handicap (bénéficiaire AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance travailleur ou titulaire d'une pension d'invalidité).

## Pourquoi s'inscrire ?

En période de canicule, le CCAS contactera les personnes inscrites sur ce registre afin s'assurer de leur bien-être, leur apporter conseil et assistance en cas de besoin.

Ce registre est activé en cas de risques climatiques ou sanitaires.

Si nécessaire, les opérations de secours seront organisées par le Préfet de Loire-Atlantique. A sa demande, les informations de ce registre lui seront communiquées.

## Comment s'inscrire ?

L'inscription relève d'une démarche volontaire du bénéficiaire ou d'un tiers : membre de la famille, représentant légal, professionnels médico-sociaux...

Il suffit de télécharger le [formulaire d'inscription](#), de le compléter et l'adresser au CCAS.

### Renseignements et inscriptions :

La fiche d'inscription est à retourner complétée au CCAS de Vigneux-de-Bretagne

9 rue G.H de la Villemarqué

44360 Vigneux-de-Bretagne

02 40 57 39 50

[contact@vigneuxdebretagne.fr](mailto:contact@vigneuxdebretagne.fr)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/> 




 RETOUR À LA LISTE



### Mairie de Vigneux-de-Bretagne

9 rue G.H de la Villemarqué

44360 Vigneux-de-Bretagne

 02 40 57 39 50

 CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

**Du lundi au vendredi**

9h>12h15 / 14h>17h15

